

son mari Jean Sicard et de leurs deux fils Pierre et Charles. Pierre est avocat en parlement.

Des ordonnances de 1664 et 1667 obligeaient à la révision des titres de noblesse. En conséquence les Sicard comparurent devant le tribunal de Montpellier qui, le 5 septembre 1669, déclara nobles et issus de noble race Jean et ses deux fils. L'acte mentionne le fief de Carufel.

De Pierre Sicard et de Marie de Forgues naquit, en 1666, Jean qui vint au Canada. Cette date de naissance est prise dans les papiers militaires de 1732 qui donnent à Jean 66 ans.

Le 1er août 1685, arriva à Québec la compagnie du capitaine François-Marie Renaud d'Avesnes, seigneur des Meloises. C'était l'une des cinq ou six compagnies indépendantes qui servaient dans la colonie, sans aucune organisation régimentaire et sans être embrigadées non plus. Le ministre de la guerre n'avait rien à y voir, de sorte que cette troupe, recrutée pour la colonie, était soldée, habillée, équipée par le département de la marine, ce qui l'a fait appeler improprement "détachement" de la marine". Ce n'était ni un détachement ni des soldats de marine, mais de simples tirailleurs ou infanterie légère. Au bout de quelques années, on n'y voyait que des Canadiens.

En 1689, au mois de juillet, à Montréal, le capitaine Raymond-Blaise Des Bergères fut blessé d'un coup d'épée, dans une sorte de duel, par le capitaine François Lefebvre Duplessis, et Jean Sicard, premier sergent de la compagnie Des Meloises prit soin du malade, (voir CONSEIL SOUVERAIN, III, 365). Ce n'était pas le seul noble parmi les sous-officiers des compagnies du Canada.

Le 27 novembre 1694, à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, eut lieu le mariage de Jean Sicard de Carufel, sergent de la compagnie La Vallière, fils de Pierre et de défunte Marie de Forgues, de Castres dans le haut Languedoc — avec Geneviève, fille de Jacques Ratté et d'Anne Martin, habitants de Saint-Pierre.

Michel Le Neuf de la Vallière était né en Canada. On le voit capitaine des gardes de Frontenac en 1692.

Au mariage ci-dessus, le registre note qu'il avait été accordé dispense de deux bans et que le comte de Frontenac, gouverneur général, avait donné sa permission — vu que Sicard était militaire. Ont signé au registre : Jacques Ratté, Jacques Gosselain et Pierre Roberge, beau-père de l'épouse. Dauric, prêtre.

Le 22 mai 1696, à Castres en Languedoc, "noble Jean Sicard sieur